



ZAC DE PORNICHEZ ATLANTIQUE

Dossier d'Utilité Publique

04 - Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

Mai 2018

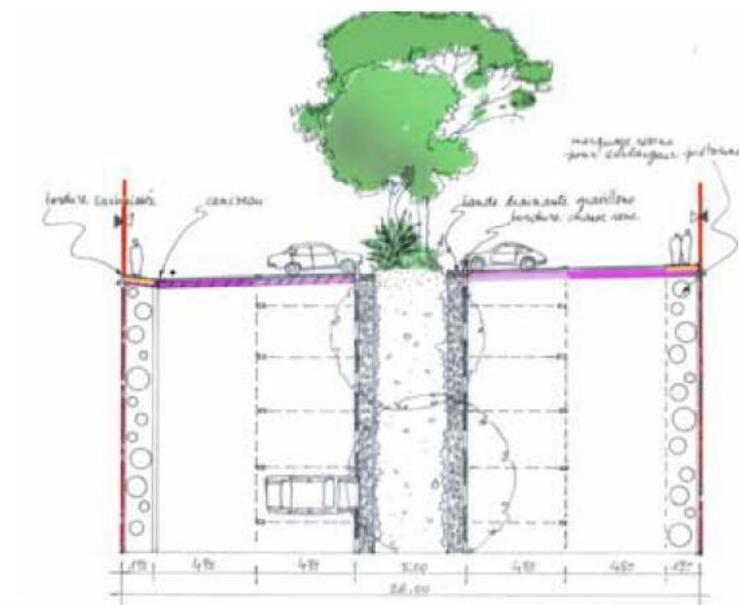
2 Voiries et cheminements

2.1 Tranche n°2

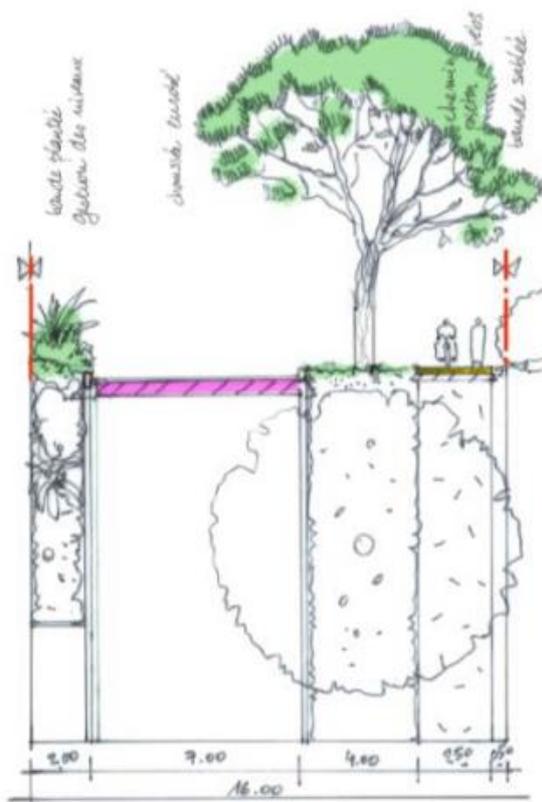
La géométrie de la voirie a été étudiée en prenant comme hypothèse que la Tranche 2 de la Z.A.C soit soumise au régime de priorité ZONE 30 (limité en vitesse à 30 km/h).



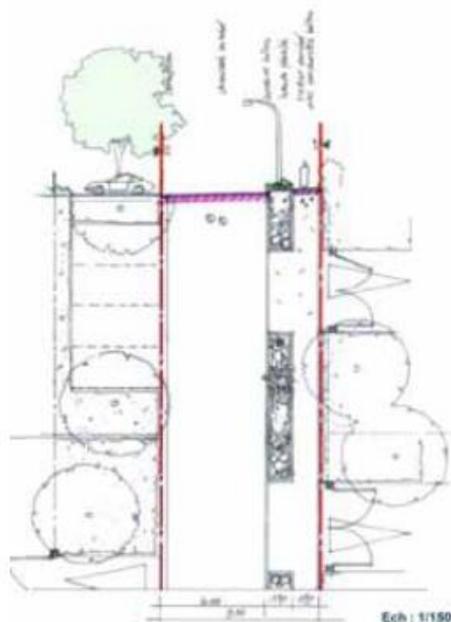
Le Mail (Bd du Gulf STREAM) – Emprise 26.00m



Voie d'Accès Ouest – Emprise 16.00m



Voie Secondaire (Rue des Alizés) – Emprise 9.00m



2.2 Tranche n°3

La desserte du secteur **d'aménagement** sera assuré via les voiries existantes, voiries en impasse et de petit gabarit.

2.3 Tranche n°4

La voie de distribution interne ne disposera pas **d'autre** connexion au réseau viaire que le carrefour **giratoire sur le boulevard de Saint Nazaire (aucune connexion ni sur le chemin de l'Île Pré, ni sur l'avenue du Grand Pavois).**

Cette voie constituera donc une impasse, laquelle disposera en chaque extrémité **d'une** placette permettant le retournement des véhicules. Hors ces placettes, elle présentera un profil type unique (schéma ci-après), **et bénéficiera d'un** statut de voie partagée.



3 Réseaux d'assainissement des eaux usées

3.1 Tranches n°2 et 3

L'**assainissement** eaux usées sera assuré gravitairement via la réalisation **d'extensions** de réseaux connectées sur les réseaux existants à proximité.

Le raccordement au réseau des parcelles cessibles sera assuré par la mise de branchements individuels.

3.2 Tranche n°4

La collecte des eaux usées sera assurée via la mise en place de collecteur sous chaussée. Des branchements individuels pour permettre le raccordement de chaque parcelle.

Le principe d'assainissement des eaux usées retenu sur la zone est le suivant :

- création d'un réseau gravitaire pour collecte des eaux usées : ce réseau est constitué de canalisations enterrées établies sous chaussée et espaces verts,
- mise en place de branchements individuels pour chaque parcelle privative, raccordés au réseau de collecte gravitaire,
- implantation en extrémité Ouest de la voirie interne, au **point bas du réseau de collecte**, d'un poste de refoulement,
- **implantation d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif des 12 habitations riverains situées à l'Est de la tranche 4,**
- **transfert des eaux usées collectées sur la zone d'aménagement depuis ce poste jusqu'au réseau de collecte existant à proximité au Sud, de l'autre côté du ruisseau.**

4 Réseaux d'adduction en eau potable

L'alimentation des tranches 3 et 4 de la Z.A.C se fera à partir de ces réseaux existants avec création de maillage à l'avancement des travaux sur les réseaux existants périphériques.

Les tranches 1 et 2 sont d'ores et déjà connectées.

Le réseau principal d'Adduction en Eau Potable a été dimensionné pour assurer aux PI un débit de 60 m³/h à 1 bar de pression dynamique minimum, pendant 2h consécutives, conformément à la réglementation en vigueur.

5 Réseaux d'énergie électrique

La desserte des zones à aménager sera réalisée par extension des réseaux existants à proximité.

Au vu du bilan des puissances, il sera nécessaire de prévoir la mise en place de nouveaux postes de transformation HT/BT pour les tranches 2 et 4 de la Z.A.C.

La fourniture et la pose de ces postes de transformation HT / BT, l'ensemble du réseau HTa (câble + fourreau + boîte + ...), seront réalisés par ENEDIS.

L'ensemble du réseau de distribution basse tension (BT) sera réalisé par l'aménageur, y compris les tranchées, les branchements et les fournitures et poses des câbles BT.

Ces réseaux seront alimentés à partir des ouvrages posés par ENEDIS.

6 Réseaux d'énergie Gaz

La desserte des zones à aménager sera réalisée par extension des réseaux existants à proximité.

Les travaux de pose des nouveaux réseaux seront réalisés sous Maîtrise d'ouvrage de GRDF.

7 Réseaux de télécommunications

La desserte des zones à aménager sera réalisée par extension des réseaux existants à proximité.

L'aménageur assurera à ses frais la mise en place des infrastructures de réseaux (fourreaux PVC, chambres de tirage type LC, coffrets de branchement...).

Les câblages seront réalisés sous Maîtrise d'ouvrage d'ORANGE.

8 Réseaux d'éclairage public

Il n'est pas prévu d'éclairage sur la tranche n°3.

L'éclairage des tranches 2 et 4 sera assuré par extension des réseaux existants à proximité.

La mise en place des infrastructures de réseaux et des mobiliers **d'éclairage** incombe à l'**aménageur**.

Les ouvrages seront définis en coordination avec les services de la Ville de Pornichet. Les matériels identifiés ci-après sont fournis à titre indicatif et pourront être adaptés en fonction des contraintes de l'**aménagement**.